

7.7 LIEUX DE RAVITAILLEMENT (marchés de jour)

• localisation exacte du marché
l'unité de dénombrement est l'étalage occupé par un commerce au moment de l'enquête.

les secteurs ne sont représentés que pour les catégories de commerces existant dans le marché.

l'angle d'un secteur est proportionnel au nombre d'étalages d'une catégorie de commerce par rapport à l'ensemble des étalages occupés pour l'agglomération.

le rayon d'un secteur est proportionnel pour chaque marché, au nombre d'étalages d'une catégorie par rapport à l'ensemble des étalages de cette catégorie pour l'agglomération.

le rayon du cercle pointillé est proportionnel au nombre d'étalages dans le marché par rapport à l'ensemble des étalages pour l'agglomération, toutes catégories confondues.

- 1 - alimentation crue ou non-préparée
- 2 - alimentation préparée - boisson - tabac
- 3 - combustible
- 4 - pharmacopée, soins du corps, etc.
- 5 - tissus - vêtements - "parure"
- 6 - objets domestiques - quincaillerie
- 7 - mobilier et équipement
- 8 - non classé ailleurs

■ principales "grandes surfaces"
■ principaux alignements de boutiques du centre ville

